



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 14 décembre 2006

DOSSIER N° 2007 BP I 1e04

Politique : - ECONOMIE

Secteur d'Intervention : Energie

Programme(s) : développement durable

Objet : Adoption de l'Agenda 21 départemental

Service instructeur : DAT - Service des énergies et du développement durable

Sans incidence financière

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites
à la présente session

Dépenses investissement

fonctionnement

Recettes investissement

fonctionnement

Fiche financière
jointe

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Montant

Annexe jointe

Rapporteur : Madame Catherine BRETTE

Dépôt en Préfecture le :

Publication le :

Notification le :

}
}

Exécutoire le :

Acte réglementaire :
ou à publier

Non

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

1 – RAPPORT DU PRÉSIDENT

1 - L'Agenda 21 : plan d'action concret pour l'avenir durable de l'Isère

"L'humanité a la capacité de rendre le développement durable, c'est à dire d'assurer que ce développement permette de satisfaire les besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir."

Ainsi défini par le rapport Brundtland de 1987, le développement durable s'attache à résoudre trois contradictions :

- entre l'intérêt des générations actuelles et celui des générations futures ;
- entre les intérêts des pays industrialisés et ceux des pays en voie de développement ;
- entre la satisfaction des besoins des êtres humains et la préservation des écosystèmes.

Il s'agit désormais de penser globalement, en anticipant les conséquences des décisions prises tant sur la société que sur l'environnement, tout en agissant localement.

Conscient de l'enjeu essentiel du développement durable pour l'avenir de l'Isère, le Conseil général a choisi, depuis 2001, de l'intégrer dans ses politiques départementales.

Par délibération du 6 février 2004, il a décidé d'aller encore plus loin et de s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 21 départemental.

Document stratégique et opérationnel, l'Agenda 21 définit des actions concrètes, avec des objectifs et des calendriers de mise en œuvre, qui permettront une évaluation continue. Contribution du Conseil général de l'Isère aux grands enjeux du 21^{ème} siècle, l'Agenda 21 n'est pas une nouvelle politique s'ajoutant à celles déjà existantes.

2 - Un Agenda 21 construit avec les Isérois

Si le développement durable se définit comme un juste équilibre entre équité sociale, rationalité économique et préservation de l'environnement, sa construction doit reposer :

- sur la participation des citoyens, afin de faire du dialogue avec les citoyens la clé de voûte de l'élaboration de l'Agenda 21,
- sur l'engagement du Conseil général d'adapter ses politiques publiques et de faire évoluer les pratiques de ses services.

Pour permettre d'associer un public varié à l'élaboration de l'Agenda 21, la concertation a été organisée très en amont, en diversifiant les supports d'échanges :

- un site internet a été créé pour permettre aux Isérois ne pouvant se déplacer de connaître et de participer à toutes les étapes de cette démarche ;
- deux enquêtes ont été initiées par l'intermédiaire de Isère magazine, du site internet du Conseil général et de publipostages ;
- 36 réunions publiques ont été organisées sur l'ensemble du territoire entre novembre 2005 et septembre 2006 : 4 séances de lancement de la démarche, 13 réunions sur le diagnostic des politiques départementales, 13 réunions sur les actions, et 6 réunions de restitution avec la présentation d'une première maquette de plan d'actions.

En s'appuyant sur toutes les propositions recueillies, un comité de pilotage assisté d'un comité technique a évalué les actions déjà mises en œuvre, a analysé les 400 actions proposées par les citoyens. Le plan d'actions comprenant 5 objectifs et 38 actions a été élaboré sur ces bases.

3 - Les 5 objectifs et 38 actions de l'Agenda 21 de l'Isère

Le plan d'actions proposé est centré sur 5 objectifs :

1 - faire évoluer les comportements vers plus de responsabilité et plus de solidarité : il faut convaincre chacun de modifier son comportement, de donner l'exemple, de sensibiliser et d'éduquer ;

2 - développer les solidarités et recréer une cohésion sociale : la mondialisation et la libéralisation économique aggravent les fractures sociale et spatiale. L'Agenda 21 peut contribuer à la réduction de ces fractures pour atteindre un équilibre plus durable ;

3 - améliorer les conditions de la vie quotidienne : pour susciter l'adhésion des citoyens l'Agenda 21 doit produire des effets bénéfiques dans leur vie quotidienne ;

4 - protéger et valoriser notre environnement naturel et préserver notre climat : l'Agenda 21 ne saurait se réduire à la seule préoccupation de protection du patrimoine naturel, mais celle-ci a largement motivé son contenu et ses orientations ;

5 - créer les conditions d'un développement économique durable et partagé : le développement économique doit placer l'Homme au centre du processus et non le considérer comme une variable d'ajustement du cycle de production.

Ces 5 axes stratégiques se déclinent selon les 38 actions suivantes présentées en annexe :

Action 1 : Montrer l'exemple en intégrant le développement durable dans les pratiques professionnelles du Conseil général de l'Isère

Action 2 : Utiliser la commande publique comme levier du développement durable

Action 3 : Renforcer le plan de déplacements du Conseil général

Action 4 : Susciter des Agendas 21 dans les collèges

Action 5 : "Manger bio et autrement à la cantine" : axe fort du schéma de restauration scolaire

- Action 6** : Diffuser l'Agenda 21 au sein des territoires
- Action 7** : Intégrer le développement durable dans les actions de coopération décentralisée
- Action 8** : Mettre le logement au cœur des projets urbains
- Action 9** : Susciter des projets intergénérationnels par le logement
- Action 10** : Renforcer le lien social par la culture
- Action 11** : Favoriser une plus grande égalité entre les hommes et les femmes
- Action 12** : Améliorer l'information et les services offerts aux personnes âgées et handicapées
- Action 13** : Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées
- Action 14** : Favoriser l'employabilité des personnes handicapées
- Action 15** : Penser les déplacements autrement
- Action 16** : Renforcer l'attractivité des transports en commun
- Action 17** : Développer des aménagements en faveur des vélos
- Action 18** : Lutter contre les plantes allergisantes et invasives
- Action 19** : Contribuer à satisfaire les besoins de la population en professionnels de santé
- Action 20** : Développer l'e-administration
- Action 21** : Prévenir les risques
- Action 22** : Relever le défi énergétique
- Action 23** : Préserver les corridors biologiques
- Action 24** : Une démarche haute qualité environnementale pour les travaux routiers
- Action 25** : Encourager les événements sportifs respectueux de l'environnement
- Action 26** : Promouvoir un développement harmonieux des sports de nature
- Action 27** : Mieux connaître pour mieux gérer la ressource en eau
- Action 28** : Promouvoir une gestion raisonnée de l'irrigation
- Action 29** : Faciliter la récupération des eaux de pluie
- Action 30** : Réduire et mieux recycler les déchets
- Action 31** : Promouvoir un urbanisme économe de l'espace
- Action 32** : Diffuser l'Agenda 21 vers le monde économique
- Action 33** : Diffuser les innovations technologiques dans les secteurs d'activité traditionnels
- Action 34** : Améliorer les performances environnementales de l'agriculture iséroise
- Action 35** : Contribuer à une meilleure valorisation de l'agriculture locale

Action 36 : Exploiter les potentiels du fleuve Rhône

Action 37 : Utiliser le bois pour l'énergie et pour la construction

Action 38 : Promouvoir un tourisme durable

Le diagnostic des politiques départementales a mis en évidence une intégration forte du développement durable dans les politiques départementales, mais aussi des marges de progrès.

L'Agenda 21 vise donc à rapprocher encore plus nos politiques publiques d'un objectif de développement durable, en misant sur la transversalité entre ces politiques publiques et entre les services, sur la connaissance mutuelle et sur la pluridisciplinarité.

Le dialogue avec les citoyens devra être poursuivi, avec un rendez-vous annuel avec les habitants, un effort de communication et d'information, et une concertation publique sur certains projets stratégiques du Conseil général. Le développement durable est en effet un processus volontaire dont les changements doivent être acceptés et partagés par ceux qu'il implique ; c'est aussi un processus long dont les résultats ne sont pas immédiatement lisibles.

Le lancement de l'Agenda 21 de l'Isère exprimait déjà la prise de conscience des enjeux du développement durable. **L'approbation du plan d'actions confirme l'engagement du Conseil général** dans le monde en mutation du 21^{ème} siècle, et sa mise en œuvre est un véritable défi politique.

En conclusion, je vous propose de vous prononcer sur les 5 axes stratégiques et les 38 actions de l'Agenda 21 du Conseil général.

2 – DÉCISION

Le Conseil général de l'Isère adopte le rapport de son Président.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vallini', is written over a horizontal line.

André Vallini